

formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication, soit jusqu'au 28 mai 2017.

Sierre, le 28 avril 2017
L'Administration communale



Commune de Sion

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Sion porte à la connaissance du public que M. Clemente Ricci, domicilié à Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi. Locaux et emplacement: parcelle 973, route des Ronquos 5, 1950 Sion
Raison sociale: Ricci D-Club
Enseigne: D-Club
Prestations: vente de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place (discothèque)
Horaire: 21 h-4 h
Début de l'activité: dès décision du Conseil

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la sécurité publique, rue de Lausanne 23, 1950 Sion, dans les trente jours à dater de la présente publication.

Sion, le 28 avril 2017
L'Administration communale



Commune de Sion

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Sion porte à la connaissance du public que M. Nizar Mami, domicilié à St-Léonard, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi. Locaux et emplacement: parcelle 2089, avenue du Grand-Champsec 30, 1950 Sion
Raison sociale: Restaurant Pizzeria Le Canari – MAMI
Enseigne: Café Restaurant Pizzeria Le Canari
Prestations: vente de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à l'emporter ou à livrer
Horaire: lundi-jeudi de 8 h à 18 h 30; vendredi de 8 h à 20 h; samedi de 8 h à 17 h
Début de l'activité: dès décision du Conseil
Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la sécurité publique, rue de Lausanne 23, 1950 Sion, dans les trente jours à dater de la présente publication.

Sion, le 28 avril 2017
L'Administration communale



Commune de Sion

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et

le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Sion porte à la connaissance du public que M. Loïc Vergères, domicilié à Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi. Locaux et emplacement: parcelle 2623, cours Roger-Bonvin, 1950 Sion
Raison sociale: VS Food SA
Enseigne: Le Pushkin
Prestations: vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à l'emporter ou à livrer
Heure d'ouverture et de fermeture: dimanche-mercredi: 6 h-24 h. Jeudi-samedi: 6 h-1 h
Début de l'activité: février 2018
Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la sécurité publique, rue de Lausanne 23, 1950 Sion, dans les trente jours à dater de la présente publication.

Sion, le 28 avril 2017
L'Administration communale



Commune de Sion

Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- M. et Mme Guy et Pascale Reichenbach, par Serge Aymon Sàrl à Ayent, pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques en toiture du bâtiment sur la parcelle No 6298, folio 71, zone d'habitat individuel du coteau sensible, à la rue du Rawyl 65, au lieu dit Sionne. Coord. 2594065/1121260.
- Immofinance SA, par le Studio Nilson Architecture Sàrl, pour la modification de la toiture du projet de construction d'un immeuble d'habitation publié au BO No 38 du 16.09.2016, sur la parcelle No 9421 (mutation en cours), folio 103, zone d'habitat collectif B, à l'avenue Maurice-Troillet 77, au lieu dit Corbassières. Coord. 2592180/1119420.
- Immoval SA, pour la construction d'un couvert à voiture avec réduit sur la parcelle No 16240 (mutation en cours), folio 130, zone villages hameaux, au chemin des Quatre-Saisons à Bramois. Coord. 2597200/1119885.
- Valpellets SA, pour la pose d'une enseigne lumineuse en façade nord du bâtiment sur la parcelle No 15652, folio 212, zone d'intérêt général A, à la promenade des Berges à Uvrier. Coord. 2598470/1121125.
- M. Marco Zenhäusern, pour la pose d'une cheminée en toiture du bâtiment sur la parcelle No 23074, folio 128, zone d'habitat individuel de plaine, à la route de Chippis 76 à Bramois. Coord. 2596975/1120400.
- Mme Lina Dayer, pour la pose d'une paroi coupe-vent amovible en façade ouest du bâtiment sur la parcelle No 16564, folio 31, zone d'habitat collectif A, à la route de Chippis 57 B, au lieu dit Grand Champsec. Coord. 2595560/1119970.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication au bureau des enquêtes du Service des bâtiments et constructions de la Ville, rue de Lausanne 23, 2e étage, où il peut être pris connaissance des plans déposés tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30.

Sion, le 28 avril 2017
L'Administration communale



Commune de Sion

Création d'une zone réservée

Le Conseil municipal rend notoire qu'il a décidé, en séance du 6 avril 2017, de déclarer zone réservée, pour une durée de vingt-quatre mois, au sens des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT) les parcelles suivantes: 6539 partiellement, 6552, 6558, 6559 partiellement, 6560 partiellement, 6615, 6616, 6617, 6618, 6619, 6620, 6621, 6622, 6623, 6624, 6628, 6629, 6630, 6631, 6632, 6633, 6634, 6637, 6638, 6639, 6640, 6641, 6642, 6643, 6645, 6646, 6648, 6649, 6651, 6652, 6653, 6654, 11566, 11567 et 16065. Le but poursuivi est d'édicter les mesures d'aménagement du territoire garantissant la redéfinition des limites de la zone à bâtir et, de ce fait, la préservation du coteau viticole.

À l'intérieur de cette zone, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation de nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

Le dossier pourra être consulté auprès du bureau des enquêtes, rue de Lausanne 23, 2e étage, tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30. Les observations ou les oppositions dûment motivées devront être adressées, par écrit, en trois exemplaires, au Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville, espace des Remparts 6, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Sion, le 28 avril 2017
L'Administration communale



Commune de Sion

Prolongation de la zone réservée de la liaison câblée plaine-montagne

Le Conseil municipal rend notoire que, lors de sa séance du 25.04.2017, le Conseil général de Sion a décidé de prolonger pour une durée de trois ans (36 mois) la mise en zone réservée, au sens des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), dans l'optique de garantir le tracé de la liaison câblée Sion gare – Mayens de l'Hôpital

Seule la surface de survol du corridor indiquée sur les plans consultables au service des bâtiments et constructions est déclarée zone réservée.

Les parcelles touchées par cette mesure sont les suivantes: sur le coteau (secteur Salins), les parcelles Nos 1289, 1, 478, 4, 2007, 2728, 2075, 6, 2774, 62, 2097, 1989, 1460, 1668, 362, 32, 1854, 35, 1291, 2725, 2486, 1449, 1643, 60, 1403, 2508, 1290, 59, 1318, 1356, 2617, 2390, 1376, 1324, 19, 1791, 1313, 1883, 1323, 1345, 2036, 31, 2084, 1888, 2061, 1321, 2116, 1712, 7, 2089, 2012, 2509, 1908, 2017, 34, 2074, 61, 18, 1792, 1610, 1522, 588, 1552, 1344, 1713, 1916, 1377, 1961, 1935, 1521, 2016, 499, 1485, 1679, 1942, 1894, 1849, 2062, 1404, 1966, 33, 1484, 1880, 2727, 1731, 1912, 1921, 25, 1986, 1992, 1561, 24, 2485, 372, 1591, 484, 2726, 1626, 2063, 1958, 1975, 1533 et 1397; sur le coteau (secteur des Agettes), les parcelles: Nos 1575, 1594, 1604, 1614, 1616, 1618, 1630, 1634, 1643, 1651, 1657, 1661, 1662, 1674, 1706, 1729, 1744, 1773, 1808, 1826, 1827, 1857, 1869, 1871, 1873, 1884; en plaine (secteur Sion), les parcelles Nos 2560,

11973, 13433, 1042, 13432, 2581, 1048, 14853, 14007, 11351, 11973, 1044, 1194, 13946, 14808, 13993, 14802, 2627 et 13754.

L'entier des parcelles concernées par les stations de départ et d'arrivée est déclaré zone réservée. Cela concerne les parcelles Nos 1020, 1044, 1102, 1194, 1048 et 14853 (en plaine – secteur Sion), et 1291 (Mayens de l'Hôpital – secteur Salins).

Le but poursuivi par cette mesure est d'édicter les mesures d'aménagement du territoire permettant de rendre compatible le développement territorial en tenant compte de la nouvelle infrastructure de transport par câbles.

La prolongation de trois ans de la zone réservée entre en force dès publication dans le Bulletin officiel. Elle sera abrogée après homologation des nouvelles prescriptions.

A l'intérieur de cette zone, rien ne pourra être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation de nouvelles prescriptions en cours d'élaboration.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de ces objets doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication au Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville, espace des Remparts 6, 1950 Sion. Il peut être pris connaissance des plans déposés, les jours ouvrables, de 8 h 30 à 11 h 30 au Bureau des enquêtes du Service des bâtiments et constructions de la Ville, rue de Lau-sanne 23, 2e étage.

Sion, le 28 avril 2017

L'Administration communale



Commune de Venthône

Enquête publique

L'Administration communale de Venthône soumet à l'enquête publique la demande présentée par:

- Mme Mélanie Groenendijk et M. Bertrand Masserey à Venthône, pour la modification du projet autorisé par l'installation d'une pompe à chaleur avec module externe au lieu dit Tsarrirre, parcelle n° 471, plan n° 4 (rte de Za-Rian), zone de villas 0.30.

Le dossier y relatif peut être consulté aux jours et heures d'ouverture du bureau communal.

Les oppositions ou remarques éventuelles doivent être adressées à l'Administration communale, dans les trente jours qui suivent la présente publication.

Venthône, le 28 avril 2017
L'Administration communale



Commune de Venthône

Enquête publique

L'Administration communale de Venthône soumet à l'enquête publique la demande présentée par:

- Mme Stéphanie et M. Yvan Migy-Antille à Venthône, pour l'aménagement d'un couvert au lieu dit Royer, parcelle n° 745, plan n° 7 (rte de Miège 34), zone de villas 0.30, coordonnées 607.325 – 128.510.

Le dossier y relatif peut être consulté aux jours et heures d'ouverture du bureau communal.

Les oppositions ou remarques éventuelles doivent être adressées à l'Administration communale, dans les trente jours qui suivent la présente publication.

Venthône, le 28 avril 2017
L'Administration communale



Commune de Vérossaz

Adjudication

Date de publication dans la Feuille officielle du canton VS 28.04.2017

- Pouvoir adjudicateur**
 - Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Commune de Vérossaz, place Communale 1, 1891 Vérossaz
 - Genre de pouvoir adjudicateur**
Commune/ville
 - Mode de procédure**
Gré à gré exceptionnel
 - Genre de marché**
Marché de travaux de construction
 - Soumis à l'accord du GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Non
- Objet du marché**
 - Titre du projet du marché**
Protection contre les crues et laves torrentielles du torrent de la Rasse à Vérossaz
 - Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV 45000000
CFC 411.2 – 461
- Décision d'adjudication**
 - Adjudicataire**
Nom: Charles Gasser SA
Avenue de la Côte 16 CP208
1896 Vouvry
Prix: Fr. 40 000.– avec 8% de TVA
- Autres informations**
 - Date d'adjudication**
Date: 06.03.2017
 - Type d'adjudication**
Complémentaire

Vérossaz, le 28 avril 2017

L'Administration communale



Commune de Vérossaz

Adjudication

Date de publication dans la Feuille officielle du canton VS 28.04.2017

- Pouvoir adjudicateur**
 - Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Commune de Vérossaz, place Communale 1, 1891 Vérossaz
 - Genre de pouvoir adjudicateur**
Commune/ville
 - Mode de procédure**
Gré à gré exceptionnel
 - Genre de marché**
Marché de travaux de construction
 - Soumis à l'accord du GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Non
- Objet du marché**
 - Titre du projet du marché**
Protection contre les crues et laves torrentielles du torrent de la Rogneuse à Vérossaz
 - Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV 45000000
CFC 411.2 – 461
- Décision d'adjudication**
 - Adjudicataire**
Nom: Atra SA
Rue de Venise 8
CP 1542
1870 Monthey
Prix: Fr. 25 000.– avec 8% de TVA
- Autres informations**

4.1 Date d'adjudication

Date: 20.02.2017

4.2 Type d'adjudication

Complémentaire

Vérossaz, le 28 avril 2017

L'Administration communale



Commune de Vétroz

Publication d'adjudication

Objet du marché: réfection de l'équipement de la T9, Vieux-village

Etendue du marché: prestations de mandataire

Adjudicataire: Editech SA, 1966 Ayent

Date d'adjudication: 15.02.2017

Type de marché: services

Type de procédure: invitation

Prix de l'offre retenue: Fr. 24 687.– HT

Adjudicateur: Municipalité de Vétroz, rte de l'Abbaye 31, 1963 Vétroz

Recours: recours peut être déposé à l'encontre de la décision d'adjudication dans un délai de dix jours dès sa notification, auprès du Tribunal cantonal de Sion.

Vétroz, le 28 avril 2017

L'Administration communale



Commune de Vétroz

Enquête publique

- Sculati Pierre, ch. de la Creusetz 7, 1963 Vétroz, pour la construction d'un sas d'entrée, isolation de la cage d'escalier et rénovation des façades, parcelle 12540, folio 13, ch. de la Creusetz 7, au lieu dit Magnot, zone village et hameau, coordonnées 586°755/118°935.
- Luyet Ludovic, rue de la Madeleine 54, 1963 Vétroz, pour l'agrandissement et la fermeture des couverts ainsi que la rénovation des façades, parcelle 13054, folio 9, rue de la Madeleine 54, au lieu dit Les Rasses, zone résidentielle 0.5, coordonnées 588°080/119°295.
- Gomes Nuno et Vera, rue de la Treille 26, 1950 Sion, pour la modification du projet autorisé le 21 décembre 2016, modification de l'implantation et du niveau du rez, parcelle 4626, folio 13, ch. de la Creusetz 3, au lieu dit Magnot, zone résidentielle 0.3, coordonnées 586°795/118°895.
- O.A.L. Sàrl, rue du Pont 18C, 1963 Vétroz, pour la construction d'une villa d'habitation de deux appartements, parcelle 14114, folio 5, au lieu dit Bresse, zone résidentielle 0.3, coordonnées 588°075/118°780.
- RCI Roux Courtage Immobilier, rue de la Drague 18, 1950 Sion, pour la construction d'un immeuble de trois appartements, parcelle 7192-7193, folio 3, chemin Sous-Maison 9, au lieu dit Sous-Maison, zone résidentielle 0.5, coordonnées 587°815/119°275.

Vétroz, le 28 avril 2017

L'Administration communale



Commune de Vex

Publication d'adjudication (art. 34 Omp)

Objet/étendue du marché: réaménagement de la déchetterie du Crettatsin; élargissement de la route cantonale; restructuration de la déchetterie;